

Groupe de travail financement durable PFBC

Terme de référence pour sélectionner un groupe d'expert pour la mise en œuvre des activités du volet « Compensations pour la séquestration de carbone forestier et Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto en Afrique Centrale »

I. Contexte

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe vingt neuf organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » non contraignante, conclue à l'amiable, de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Il répond à la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le PFBC a pour principale vocation de renforcer la coordination des différents partenaires pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale tout en privilégiant la promotion des orientations retenues par les pays bénéficiaires au sein de leur institution régionale, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC – Plan de Convergence). Il sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, programmes et politiques de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux membres de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de 2 ans. Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site WEB a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.cbfp.org).

La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention essentiellement sur l'examen du Plan de Convergence, véritable stratégie à long terme de la COMIFAC pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. A cette occasion, il a été décidé d'engager une réflexion sur les mécanismes à promouvoir pour assurer le financement effectif de ce Plan de Convergence.

Lors du sommet des chefs d'Etat de Brazzaville en février 2005, la France a succédé aux Etats-Unis dans le rôle de facilitateur du PFBC. A cette occasion, la France a présenté, après une large consultation des partenaires, des termes de références pour les deux ans de son mandat (2005-2007). Six priorités ont été collectivement validées dont une sur la promotion de mécanismes de financement durables au sein du PFBC pour permettre la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC.

Pour atteindre cet objectif, les termes de référence de la facilitation PFBC évoque essentiellement la mise en place d'un Groupe de Travail Financement Durables PFBC. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 15 avril 2005. Son mandat a été validé par la Comité Consultatif Régional le 16 juin 2005 à Libreville (Cf IV liste documents consultables).

Le groupe de travail financement s'est fixé pour objectif d'aider le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à élaborer un outil de suivi financier du plan de convergence de la COMIFAC, et à clarifier le rôle de chacun pour la mise en œuvre opérationnelle du plan de convergence. Il souhaite également valoriser et adapter au cas de l'Afrique Centrale les outils méthodologiques sur les différents mécanismes potentiels de financement des axes stratégiques du plan de convergence, à savoir : les droits et redevance (y inclus les Fonds Forestiers Nationaux), les fonds fiduciaires pour l'environnement, les mécanismes d'allégement de la dette, les compensations pour la séquestration du carbone forestier, le renforcement des partenariats public privé.

C'est dans le cadre de l'appui français aux activités de ce groupe de travail financement durable PFBC que ces termes de références ont été rédigés. Ils visent à appliquer les outils disponibles sur le Mécanisme de Développement Propre au cas du secteur forestier dans le Bassin du Congo. Le budget disponible alloué par la France à ce volet Séquestration de Carbone/MDP forestier dans le cadre du projet du Fonds de Solidarité Prioritaire financé pour mettre en œuvre ses activités de la facilitation du PFBC est de 400 000 €

En complément de ce financement de 400 000 euros, il existe également un projet du GEF/PNUD en cours de préparation (Stade PDF B) intitulé "Mécanismes de financement durables dans le Bassin du Congo" instruit à la demande du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'aider à mettre en œuvre l'axe stratégique n°9 "Développement des mécanismes de financement" du Plan de Convergence Sous Régional. Un projet complémentaire du Fonds Français pour l'Environnement Mondiale, non ciblé uniquement sur l'Afrique Centrale, est également en cours d'instruction sur le Mécanisme de Développement Propre dans le secteur forestier.

Ce dernier projet MDP Forestier du FFEM est centré sur les objectifs suivants :

- Définir les conditions d'application du mécanisme de développement propre aux différentes activités de plantation et de gestion forestière ;
- Apporter à la communauté internationale des éléments pour faire progresser les méthodologies, rendre opérationnel le mécanisme et renforcer sa crédibilité ;
- Identifier et faire comprendre aux responsables politiques et forestiers nationaux les intérêts et les nécessaires évolutions du secteur engendrées par l'ouverture à ces nouveaux mécanismes de financement, ainsi que les conditions de ces évolutions ;
- Définir et mettre en place les programmes et actions nécessaires pour encourager les acteurs (publics/privés) et accompagner ces évolutions dans les pays forestiers ;
- Elaborer et transférer les méthodologies de préparation, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de projets forestiers destinés à être financés par le MDP.

Ce projet FFEM a une portée mondiale et se concentrera sur dix pays répartis dans diverses régions du monde. Seulement deux ou trois pays du Bassin du Congo seront choisis pour représenter l'Afrique Centrale. Les financements de ce futur projet viendront compléter les moyens de la facilitation française PFBC pour travailler sur ce thème pour la période 2006/2008.

Cependant, les présents termes de référence ne portent que sur les actions à entreprendre avec les appuis immédiatement mobilisables (400 000 euros) dans le cadre des financements disponibles pour mettre en œuvre la facilitation du PFBC sur la période 2006/2007 (Composante 3 FSP PFBC).

II. Descriptif des activités à mettre en œuvre

La réponse internationale au changement climatique a commencé avec la signature de la convention cadre sur le changement climatique à Rio en 1992. Depuis, la conférence des parties de la convention (COP) se réunit chaque année pour approfondir les modalités d'engagement de chacun dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le protocole de Kyoto a ainsi été instauré en 1997 lors de la COP 3, et les modalités de mise en œuvre du MDP forestier ont été précisées à Marrakech et à Milan lors des COP 7 et 9.

Le protocole de Kyoto est entré en application le 16 février 2005. Dès lors, les mécanismes qu'il instaure, comme le MDP, sont opérants avec pour échéance l'année 2012. Pour la forêt, le MDP ne concerne pour l'instant que les activités de boisement et de reboisement.

A l'avenir (Post 2012) d'autres activités forestières pourraient être pris en compte, si les pays concernés parviennent à mieux faire valoir leurs intérêts. Sur ce point, il conviendra d'accompagner l'élaboration d'une stratégie régionale de négociation des pays du Bassin du Congo et de s'inspirer de l'initiative de la Papouasie Nouvelle-Guinée sur les incitations à la réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement. Les échanges d'expériences avec les autres bassins forestiers (Papouasie Nouvelle Guinée, Amazonie/Brésil...) devront être également facilités par le réseau d'experts sélectionné pour réaliser la présente prestation de services.

Pour les pays d'Afrique Centrale, il y a donc bien deux enjeux majeurs distincts :

- Saisir aujourd'hui les opportunités du protocole de Kyoto en matière de boisement et de reboisement dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre ;
- Préparer la seconde phase du protocole de Kyoto, c'est-à-dire le post 2012, actuellement en cours de négociation, pour se voir offrir de nouvelles opportunités notamment en matière de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers.

D'autre part, il faut voir que la séquestration n'est pas le seul enjeu pour le secteur forestier en matière de réponse au changement climatique. En effet, le secteur forestier a une carte à jouer dans les réductions d'émissions : diminution des émissions des grumiers, utilisation des déchets d'abattage pour la fourniture d'énergie sur les chantiers... Aussi une approche intégrée à l'échelle de l'exploitation forestière qui allie séquestration et réduction d'émission est sans doute à promouvoir dans le Bassin du Congo.

Le programme d'activité prévu dans le cadre de cette première phase de prestation du réseau d'experts développe les deux aspects, ante et post 2012, en essayant d'avoir une approche intégrée séquestration de carbone/réduction d'émission. Il s'agira ainsi d'une part de profiter des opportunités actuelles en montant des formations, en élaborant des stratégies nationales et en appuyant le montage de projet MDP de boisement et reboisement, et d'autre part, de préparer l'avenir en appuyant l'élaboration d'une stratégie régionale Afrique Centrale (dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC) de négociation sur le thème de la séquestration de carbone dans les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Un mémento à l'usage des décideurs d'Afrique Centrale sera également rédigé. Il exposera certes les bases du changement climatique et du protocole de Kyoto mais se focalisera avant tout sur le MDP dans le secteur forestier et sur les enjeux des négociations pour le post 2012.

A. Répondre aux enjeux du MDP forestier en Afrique Centrale

Cette composante a pour objectif de profiter dès maintenant des possibilités offertes par le MDP forestier. Cet appui à l'opérationnalisation du MDP dans les pays d'Afrique Centrale passe par le soutien à l'élaboration de stratégies nationales sur la séquestration, par l'appui au montage de projets éligibles au MDP, par l'analyse des expériences de terrain réussies et par la mise en place d'un programme de formations adaptées aux acteurs susceptibles de préparer/exécuter des actions concrètes dans le cadre du MDP forestier sur la période 2008-2012.

1. Elaboration de stratégies nationales

Dans certains pays membres de la COMIFAC à préciser avec les Ministères Nationaux compétents pour le suivi du Protocole de Kyoto (a priori, ceux qui sont le moins avancés dans le domaine), il faudra, en collaboration avec le point focal climat, préparer une stratégie nationale sur le MDP précisant bien les opportunités offertes dans le secteur forestier.

Cette stratégie nationale devra permettre notamment :

- d'évaluer les possibilités en matière de MDP forestier dans le pays concernés ;
- de réfléchir à la définition de la forêt (forêt primaire, mangrove, savane arborée...) la plus adéquate pour que le pays puisse bénéficier au mieux, selon ses propres caractéristiques/priorités, du MDP forestier sur la période 2008-2012 ;
- de bien définir les critères environnementaux et socio-économiques nationaux pour s'assurer des impacts positifs à long terme des projets MDP forestiers présentés ;
- d'évaluer les besoins en matière d'évolution (simplification) du MDP dans le secteur forestier. Cette action permettra de contribuer plus efficacement à l'élaboration de la stratégie régionale de négociation pour le Post 2012.

Pour cela, les actions financées devront contribuer au financement d'ateliers nationaux dans les pays concernés qui réuniront l'ensemble des partenaires (Institutions publics, entreprises privées du secteur forêt environnement et société civile) afin de débattre globalement de ces questions avec tous les acteurs potentiellement concernés. A l'issue de ces débats, un document de stratégie nationale pourra être rédigée dans les pays qui n'en dispose pas encore (avec l'appui du groupe d'experts) et approuvé lors d'un atelier national de validation.

2. Appui à l'analyse du marché de carbone forestier

L'absence de méthodologies claires approuvées par le Bureau Exécutif du MDP pour les projets forestiers limite actuellement fortement le développement du marché du carbone dans ce secteur spécifique. Force est de constater que, pour l'instant, à l'exception du BioCarbon Fund géré par la Banque Mondiale, très peu d'acheteurs de crédits carbone ne se manifestent dans le secteur MDP forestier (plantation et reboisement).

Avant l'instruction de projets potentiellement éligibles, il conviendra donc de bien analyser le marché pour ce type de crédits carbone forestier (avec l'appui de l'équipe du BioCarbonFund de la Banque Mondiale), de valoriser toutes les expériences déjà réalisées par le BioCarbonFund et de chercher à promouvoir, au niveau des membres "bailleurs de fonds" du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, un meilleur accès aux marchés du carbone pour les pays d'Afrique Centrale.

Sur ce volet d'intervention, l'équipe du BioCarbonFund de la Banque Mondiale s'est d'ores et déjà engagée, lors de l'élaboration de ces termes de référence, à soutenir les travaux entrepris par le groupe de travail mécanismes de financement durable PFBC.

Dans un souci de capitalisation des expériences dans le domaine de la séquestration de carbone, il conviendra d'intégrer dans l'analyse les microprojets déjà réalisés dans le secteur sur les marchés volontaires aux Etats-Unis et/ou dans certains Etats membres de l'Union européenne.

Il conviendra également de bien analyser les perspectives financières du marché du Carbone dans l'éventualité d'une meilleure prise en compte de la problématique forestière, conformément aux propositions de la coalition Forêts Tropicales (Papouasie Nouvelle Guinée, Costa Rica, Bassin du Congo...), dans le régime post 2012.

3. Appui au montage de projets forestiers éligibles au MDP

Dans le cadre des actions financées, on sélectionnera trois ou quatre sites dans la sous région où le réseau d'expert accompagnera concrètement le montage de projet MDP forestier. Cet appui n'a pas pour ambition de se substituer aux partenaires (publics et/ou privés) qui montent normalement eux mêmes ce type de dossiers mais doit permettre de faciliter l'élaboration de projets éligibles.

Ainsi, on mettra en place des consultations en amont du montage technique entre les bénéficiaires locaux du projet, les experts chargés du montage du projet, l'investisseur privé et les autorités nationales afin de s'assurer des retombées positives des futurs projets MDP forestiers au niveau local, national et régional.

Les communautés villageoises ont souvent besoin de s'associer entre elles pour atteindre une surface suffisante pour pouvoir prétendre au MDP forestier. Les difficultés et les coûts pour monter de telles associations sont particulièrement rédhibitoires pour le reboisement communautaire. Par ailleurs, ces communautés doivent souvent s'appuyer sur les écoles (primaires et secondaires) installés dans leur milieu pour certains travaux préliminaires (travaux de pépinières et/ou de plantations). Elles sont généralement incapables, d'après les expériences déjà conduites en Afrique Centrale, de mener seules les travaux de reboisement communautaire.

Aussi, un des projets appuyés devrait être un projet pilote communautaire et, les experts sélectionnés, devront être capable d'appuyer également le montage institutionnel de l'association des communautés villageoise ainsi que de proposer le mécanisme à mettre en place pour assurer la redistribution des fonds générés.

Les dossiers sélectionnés devront avoir une approche intégrée, c'est-à-dire qu'ils devront prendre en compte non seulement la séquestration de carbone dans la ressource ligneuse mais, également, la diminution des émissions dans le fonctionnement de l'exploitation forestière. Sur ce point, il conviendra de veiller à une bonne complémentarité entre les actions financées dans le cadre de la présente prestation de services et les futures actions du projet MDP forestier en cours d'instruction par le Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

4. Formations

Des formations ont déjà été mises en place, notamment dans le cadre du projet FSP FORINFO au Congo, au Gabon et au Cameroun. D'autres seront probablement mises en place ultérieurement dans le cadre des projets FFEM MDP forestier et GEF/PNUD "mécanismes de financement durables" actuellement en cours d'instruction pour le Bassin du Congo.

Aussi, il ne s'agira pas de proposer des formations générales sur les MDP forestiers mais plutôt des formations ciblées sur des thématiques bien précises : analyse financière d'un projet MDP, réduction d'émission dans la filière bois... ou, dans des pays demandeurs qui n'auraient pas encore bénéficié de formation plus générale, sur la thématique MDP forestier.

Dans le cadre des actions financées par le FSP PFBC, on procèdera donc aux activités suivantes :

- évaluation des besoins de formation dans les pays de la sous région en concertation avec le SE de la COMIFAC et les points focaux Changement Climatique ;
- à la mise en place des modules sur les thématiques prioritaires identifiées en privilégiant des actions de formation intégrant fortement la société civile/le secteur privé pour contribuer au développement de partenariats public/privés.

B. Préparer l'après 2012 : vers une stratégie régionale de négociation

Il s'agit de préparer dès à présent la seconde phase du protocole de Kyoto, qui commencera en 2013. Les pays d'Afrique Centrale ont des arguments à faire valoir dans les négociations actuelles pour que ce régime post 2012, corresponde mieux aux intérêts du Bassin du Congo. Il faudra donc aider à l'émergence et à la structuration de la position des Etats membres de la COMIFAC sur différents enjeux de ces futures négociations post 2012.

Tout d'abord, de nombreux responsables de la région vivent comme une injustice flagrante le fait que la gestion et la conservation de la forêt naturelle ne soit pas prise en compte actuellement dans le Mécanisme de Développement Propre.

Il faudra donc mener une réflexion avec les Etats de la COMIFAC pour voir comment le thème de la « déforestation évitée », relancé récemment à l'initiative de la Papouasie de la Nouvelle Guinée, pourrait mieux être pris en compte dans le régime post 2012 ou dans tout autre mécanisme novateur de financement ciblé sur la valorisation des services environnementaux (affectation possible de la nouvelle taxation sur les billets d'avions ?).

Un autre point important dans les négociations à venir sera celui de la définition de la forêt qui doit se faire au niveau national. Or pour certains Etats (Cameroun / RCA), les formations forestières sont très diverses allant de la forêt dense humide à la savane arborée. Une seule définition de la forêt ne saurait suffire pour tous ces écosystèmes, aussi, pour que toutes les régions d'un même pays puissent profiter des opportunités de boisement et de reboisement offertes par le MDP, il pourrait être intéressant de faire des définitions par grands biomes (éventuellement transnationaux).

Enfin, la prise en compte des petits projets forestiers (ceux qui absorbent moins de 8 ktC02eq/an) est d'une grande importance pour les pays d'Afrique Centrale. Ces petits projets pourraient avoir un impact fort sur le développement local, notamment auprès de petites communautés, ou dans des groupements d'agro forestiers à condition d'examiner préalablement l'aspect relatif au régime foncier qui peut constituer un sujet de blocage du fait de la dichotomie qui existe souvent entre le droit foncier légal et le droit foncier traditionnel. Les modalités et les coûts d'entrée dans le MDP de ce type d'acteurs locaux doivent pouvoir être aménagés pour faciliter leur accès aux projets MDP. De même la possibilité de recourir facilement à un projet parapluie qui encadre de nombreux petits projets est sans doute une piste à pousser pour le Bassin du Congo.

Sur ce sujet, le réseau d'experts pourrait s'inspirer du modèle d'un projet en République Démocratique du Congo sur le plateau des Batékés (*essais d'accompagnement et agroforesterie villageoise sur une superficie de 10.000 hectares*) pour proposer une méthodologie adaptée aux petits projets mis en œuvre par des communautés villageoises.

Les prochaines échéances des négociations sont :

- Cop 11 en novembre 2005 à Montréal
- Cop 12 date non encore fixée
- Cop 13 en décembre 2007

Ces actions visent à aider les pays d'Afrique Centrale à se préparer pour ces importantes réunions.

Pour aider à la définition d'une stratégie régionale sur la séquestration, le réseau d'experts sélectionnés devra prévoir les activités suivantes :

- Organiser des rencontres nationales entre les points focaux climats et les autres acteurs concernés (société civile / entreprises privées) pour évaluer les besoins en terme d'évolution des MDP forestier après 2012 ;
- Animer des ateliers régionaux avec les points focaux changement climatique des différents pays membres de la COMIFAC pour préparer les prochaines séances de négociation (2006/2007) ;
- Etudier les positions des autres acteurs internationaux dans ces négociations. Des rencontres avec d'autres négociateurs pourraient être organisées, notamment avec les représentants des grands blocs forestiers tropicaux : Brésil, Indonésie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Costa Rica...ou avec d'autres acteurs actifs dans le Bassin du Congo et, avec lesquels, une position commune pourrait émerger pour une meilleure prise en compte de la forêt après 2012 ;
- Aider à l'élaboration d'argumentaires sur les points prioritaires à défendre ;
- Réunir les négociateurs d'Afrique Centrale à la veille des grandes négociations internationales, sur place, pour une mise au point finale sur la stratégie commune.

Ces différentes réunions mèneront à la rédaction, avec l'appui du réseau d'experts, d'une stratégie régionale sur la séquestration de carbone qui devra être validée par les ministres de la COMIFAC.

C. Rédaction d'un Mémento sur les puits de carbone forestiers

Outre les trois brochures publiées par la MIES sur le MDP en 2004/2005 (*Tome A sur la présentation générale des mécanismes de projet - Tome B ciblé sur le Mécanisme pour un Développement Propre/MDP - Tome C sur les mécanismes de mise en œuvre conjointe/MOC*), il n'existe pas de document de référence récent en français sur les MDP, et aucun document centré spécifiquement sur les MDP forestiers.

Il s'agira donc de rédiger un mémento à l'usage des décideurs (publics/privés) sur la séquestration de carbone dans le Bassin du Congo et sa prise en compte dans le Mécanisme de Développement Propre prévu par le protocole de Kyoto.

Ce mémento sera diffusé largement (sur Internet via les sites PFBC/COMIFAC) mais comme le public visé est celui des décideurs d'Afrique Centrale, les notions abordées devront systématiquement être illustrées par des exemples pris dans la sous région Bassin du Congo ou, à défaut, dans d'autres bassins forestiers tropicaux (Amazonie, PNG, Costa Rica etc...).

1. Aspect Pratique

Le mémento pourrait se présenter sous la forme d'un dossier cartonné qui contiendrait une quinzaine de fiche sur des feuilles indépendantes. Ce mémento devra être imprimé, a minima, en 1500 exemplaires. Il sera utile de prévoir une version PDF qui puisse être diffusée sur les sites Internet PFBC/COMIFAC, afin que tout le monde puisse y accéder y compris les personnes extérieures à la sous région Afrique Centrale.

2. Maquette du Mémento

Les fiches du Mémento devront porter sur :

1. Le changement climatique : faits, causes, projections et impacts potentiels ;
2. Le rôle des forêts primaires et des changements d'usage des sols dans le changement climatique globaux observés/ Les liens entre la convention changement climatique avec les conventions Biodiversité/Désertifications ;
3. Stock et flux : illustration de ces deux notions fondamentales, montrer que la filière forestière peut à la fois stocker et diminuer ses flux d'émission ;
4. La réponse internationale apportée au changement climatique : le Protocole de Kyoto et les mécanismes de flexibilités (MDP/MOC) ;
5. Les concepts du MDP : additionnalité, scénario de référence, crédits carbone, périodes d'accréditation et de comptabilisation, coûts de transaction, fuites... ;
6. MDP et secteurs forêt : les activités éligibles (Boisement et reboisement, réduction d'émission dans la filière bois - Approche intégrée : stockage et réduction d'émission dans un même projet MDP) ;
7. Les réductions d'émission dans la filière bois, des exemples de projets existants ;
8. Cycle de projet : Conception, Validation, Enregistrement, Monitoring, Vérification, Certification, Emission de crédits carbone ;
9. Les marchés du carbone : qui achète quoi ? à quel prix ? présentation des formules appropriée pour le calcul de prix ?
10. Les petits projets forestiers : possibilité de regroupement de petit projet de stockage, enjeux et difficultés dans le bassin du Congo ;
11. Etats des lieux dans les Etats membres de la COMIFAC : Autorités Nationales Désignées, définitions nationales de la forêt et ses enjeux ;
12. Quelles possibilités pour les pays du Bassin du Congo : quelles surfaces à boiser ? quelles essences ? quelle valorisation économique ?
13. Etudes de cas/Analyse de projets MDP forestiers en cours en Afrique Centrale ou dans d'autres bassins forestiers tropicaux. Perspectives financières des projets MDP forestiers (Ante/Post 2012) ;
14. Les enjeux des négociations actuelles sur climat : vers une stratégie post 2012.

Sur ce dernier point, le réseau d'expert pourra s'inspirer du livre de Pierre Randame intitulé : *les négociations à venir sur les changements climatiques, collection, études prospectives, n° 1, novembre-2004, IEPF* ainsi que des résultats du séminaire des experts gouvernementaux organisé à Bonn en mai 2005 par le Secrétariat de l'UNFCCC qui a mis en évidence les éléments précis du prochain régime des négociations post-Kyoto.

Il intégrera les éléments en rapport avec les besoins urgents de transfert de technologies pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques, à l'implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques, à l'amélioration et/ou la modification du MDP ou sa conservation comme tel, au fort besoin en matière de renforcement des capacités sur les aspects liés à l'adaptation des pays les plus vulnérables, et au renflouement du fonds sur l'adaptation.

III. Modalités pratiques

1. Pilotage

Le travail du réseau d'expert est suivi par un comité de pilotage restreint comprenant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, un représentant des points focaux climat Bassin du Congo, trois/quatre représentants du groupe de travail financement durable PFBC (France, Usaid, WWF, BM), le coordonnateur du réseau d'experts et un scientifique Changement Climatique/Séquestration de Carbone indépendant du réseau d'experts retenus pour réaliser la présente prestation de service.

Le secrétariat de ce "comité de pilotage restreint" est assuré par le coordonnateur du réseau d'experts qui élaborent, en liaison avec les points focaux climat Bassin du Congo, les propositions de programme semestriel d'activités, les comptes rendus d'exécution technique des différentes actions réalisées et un bilan financier semestriel...

2. Calendrier

Les activités se dérouleront sur une période maximum de deux ans. Les financements seront versés au réseau d'experts par tranches successives selon le rythme d'exécution des activités programmer par le comité de pilotage. Le lancement des activités devra être le plus rapide possible pour coïncider au maximum avec le mandat de la facilitation française du PFBC (2005/2007) et le plan d'opérations 2006/2008 de la COMIFAC pour l'exécution du Plan de Convergence Sous Régional.

3. Proposition à soumettre

Une liste des membres du réseau d'experts proposés (avec les CV de chaque expert mobilisé dans le consortium/équipe/bureau d'étude) doit être impérativement fournie par les soumissionnaires. Les modalités d'animation du réseau d'experts seront également proposées par le soumissionnaire lui-même (rôle donné au coordonnateur ? rôle de différents experts/spécialistes thématiques etc...).

Le contrat sera divisé en trois lots, dont le contenu est résumé dans des fiches séparées, et qui correspondent aux trois aspects : appui aux projets MDP, rédaction d'un mémento et appui à la négociation pour le post 2012.

Une proposition technique et une proposition financière seront à fournir séparément par le soumissionnaire lors de la consultation restreinte.

IV. Documents consultables

- Mandat du « groupe de travail financement » du plan de convergence de la COMIFAC. Disponible sur le site Web du PFBC : www.cbfp.org
- Document provisoire du Projet FFEM MDP Forestier
- Stratégies nationales existantes (Gabon, Congo...)
- Plan de convergence de la COMIFAC